

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 23 septembre 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), M. JASPART (représenté par Mme AVENA), Mme OBRIOT (représentée par Mme POLONCEAU).

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 17 septembre 2014

**Délibération n° : 58-2014**

**Objet : Agrément CAF – centre social des Bourroches**

Par correspondance en date du 23 juillet 2014, le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or a informé Monsieur le Président du CCAS de la décision de la Commission d'Action Sociale, en date du 24 juin 2014, renouvelant l'agrément du projet d'animation globale et coordination et du projet d'animation collective familles du centre social des Bourroches pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 Avril 2018.

Pour faire suite, la CAF, par un courrier en date du 5 Septembre 2014, soumet à la signature une nouvelle convention d'objectifs et de financement, jointe à la présente délibération, reprenant les 3 axes prioritaires du projet social validé ainsi qu'un avis et des recommandations émises par la Commission d'Action Sociale.

Le comité technique d'évaluation a notamment souligné « la qualité du projet élaboré dans une logique de territoire avec une démarche participative, un diagnostic riche et détaillé accompagné de prospectives, une méthodologie cohérente ».

Ainsi, les membres du conseil d'administration autorisent le Président ou la vice-Présidente à signer les conventions d'agrément du centre social des Bourroches relatives à l'animation globale et à la coordination, à l'animation collective familles ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de ces conventions, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DISH : 1  
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le:

02 OCT. 2014



**PUBLIÉ LE 24 SEP. 2014**